

Le Medef déclare la guerre au salariat

Déclaration de Maryse Dumas, secrétaire Confédérale de la Cgt

Le Medef se rappelle au gouvernement. Il est inquiet que toutes les préconisations du rapport de Virville puissent ne pas être reprises dans la future loi de mobilisation pour l'emploi. Alors, il en rajoute, en espérant qu'il en restera toujours quelque chose.

Il édicte 44 propositions qu'il somme le gouvernement de reprendre dans la loi, c'est une déclaration de guerre au salariat, à ses droits, son statut.

Son objectif n'est pas de favoriser l'emploi mais de « libérer » les employeurs de leurs obligations à l'égard des salariés et des chômeurs.

Il veut :

- * Exclure du salariat et donc du bénéfice du droit du travail des centaines de milliers de travailleurs considérés désormais comme « indépendants » malgré leurs liens à l'entreprise.
- * Eliminer toute limitation à l'utilisation des contrats à durée déterminée. Il veut la précarité à vie !
- * Supprimer les obligations des employeurs en matière de licenciements individuels et collectifs.
- * Annuler les protections obtenues en cas d'inaptitude physique.
- * Supprimer les dispositions du code du travail sur le harcèlement moral.
- * Annualiser le Smic pour faire baisser sa valeur. Ne plus l'indexer sur le pouvoir d'achat mais sur l'évolution de la productivité.
- * Faire disparaître la notion de durée légale du travail et de seuil légal d'heures supplémentaires.
- * Réduire les droits des salariés à être représentés par des élus.
- * Remplacer les comités d'entreprises et les délégués du personnel par des commissions du dialogue social sans pouvoir vis-à-vis de l'employeur.

Il pousse la même stratégie dans les négociations sur l'emploi et les restructurations dont la dernière réunion est prévue le 8 avril et qu'il espère voir reprises dans la loi.

Unis, les salariés et les chômeurs, les syndicats doivent porter un coup d'arrêt aux prétentions patronales et gagner le droit au travail, à une sécurité sociale professionnelle, à la démocratie sociale.

Les actions des 2 et 3 avril, à l'appel de la Confédération Européenne des syndicats et de toutes les organisations syndicales françaises seront l'occasion de manifester ces exigences.

Montreuil, le 18 Mars 2004